

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 19/07/2024

DELIBERATION N° 032-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-cinq juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de
Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christophe MAUREL

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES.
Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Laurent RUDELLE
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vu la délibération N° 018-2024 relative au vote du budget primitif 2024 de la commune, il est nécessaire de corriger une anomalie.

En effet, en raison du déséquilibre des opérations d'ordre : la dépense au chapitre 042 (c/6811) est de 74 815.01 € alors que la recette au chapitre 040 (c/28xx) est de 74 976.14 €. Il convient de diminuer la prévision inscrite au c/2813-040 de 161.13 € et de diminuer une dépense d'investissement afin de conserver l'équilibre de la section d'investissement comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
203/20	Frais d'études, de R&D et frais.	Invest	D				0,00 €	-161,13 €	-161,13 €
2813/040	Constructions	Invest	R			0	22 163,02 €	-161,13 €	-161,13 €

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à la majorité des membres présents,**

APPROUVE ET ADOPTE la décision modificative N°1 du Budget Communal 2024 comme ci-dessus énoncé,

DIT au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire